

Le 6 mai 2020

L'Honorable Seamus O'Regan
Ministre des Ressources naturelles
Chambre des Communes
Ottawa

Au sujet de: **La nécessité d'une politique nationale sur les déchets radioactifs**

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour appuyer fermement l'élaboration de politiques et de stratégies complètes sur la gestion à long terme des déchets radioactifs au Canada afin de protéger l'environnement et la santé des Canadiens actuels et futurs. Nous insistons pour que ces politiques et stratégies soient élaborées de manière transparente sur la base d'une véritable consultation auprès du public et des peuples autochtones. Les groupes signataires de cette lettre souhaitent intervenir comme parties prenantes dans toute consultation que votre ministère entreprendra pendant la mise au point de cette politique.

En outre, nous vous demandons d'ordonner que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) arrête tout développement des documents de réglementation sur la gestion des déchets radioactifs ou sur le déclassé de installations nucléaires jusqu'à ce qu'entrent en vigueur toutes les politiques et stratégies globales requises. Nous vous demandons aussi d'ordonner que la CCSN suspende non seulement l'analyse de toute demande en cours sur le déclassé de installations ou l'élimination de déchets radioactifs, mais aussi toute acceptation de nouveaux projets de gestion de déchets radioactifs. Vous trouverez plus bas d'autres détails sur ces requêtes et sur leur justification.

L'examen international de la politique canadienne sur les déchets radioactifs en 2019

Du 3 au 13 septembre 2019, le Service intégré d'examen de la réglementation de l'Agence internationale de l'énergie atomique a visité le Canada pour publier ensuite un rapport de sa mission au Canada. La mission a notamment fait le constat suivant :

« Observation : La politique-cadre en matière de déchets radioactifs du Canada définit les principes généraux de la gestion des déchets radioactifs. Toutefois, cela n'inclut pas les éléments de politique requis ni la stratégie détaillée ou les dispositions correspondantes qui définiraient une stratégie de gestion des déchets radioactifs au Canada. » *[traduction libre]*

La mission a donc formulé comme suit sa recommandation R1:

« Recommandation : Le gouvernement devrait améliorer la politique actuelle et établir la stratégie connexe pour donner effet aux principes énoncés dans la Politique-cadre en matière de déchets radioactifs du Canada. »

Le Canada a répondu comme suit:

« La réponse du Canada

« Accepté. La politique-cadre en matière de déchets radioactifs du Canada fournit les principes généraux de la gestion des déchets radioactifs et est soutenue par trois textes législatifs qui gouvernent la gestion des déchets radioactifs au Canada :

- la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, qui définit le mandat, les responsabilités et les pouvoirs de la CCSN ;
- la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, qui fournit le cadre d'une stratégie à long terme de gestion des déchets de combustible nucléaire ; et
- la *Loi sur l'évaluation d'impact* (et précédemment, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012*) qui, sans toutefois se limiter à la gestion des déchets radioactifs, établit la base législative du processus fédéral d'évaluation d'impact.

« La Politique-cadre définit clairement le rôle du gouvernement, des producteurs et des propriétaires de déchets. Le gouvernement a la responsabilité d'élaborer des politiques, de réglementer, de surveiller les producteurs et les propriétaires pour s'assurer qu'ils se conforment aux exigences légales et qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités financières et opérationnelles conformément aux plans d'élimination des déchets approuvés. Il y est aussi clairement indiqué que les producteurs et les propriétaires de déchets sont responsables, conformément au principe du « pollueur-payeur », du financement, de l'organisation, de la gestion et de l'exploitation des installations nécessaires à leurs déchets.

« *Ressources naturelles Canada examinera sa politique actuelle concernant les déchets radioactifs et considérera comment elle pourrait être améliorée pour donner suite aux principes énoncés dans la Politique-cadre en matière de déchets radioactifs, y compris l'établissement d'une stratégie connexe.* » (Nous avons ajouté l'italique.)

Nous vous écrivons pour vous demander d'informer les organisations et les personnes soussignées de vos projets visant à élaborer une meilleure politique sur les déchets radioactifs et la stratégie correspondante, en termes de consultation, de planification et d'échéancier. Nous demandons également de rendre accessible au public vos projets visant à élaborer cette politique et cette stratégie.

Les promoteurs de projets de déchets radioactifs attendent pour des permis et des approbations

C'est un enjeu urgent puisqu'il y a présentement au Canada plusieurs demandes de permis pour une large gamme de projets relatifs aux déchets radioactifs qui progressent *de facto* dans un environnement de politique inadéquate ; certains éléments de la procédure canadienne actuelle sont même en contradiction avec les directives de l'AIEA, comme la mission l'a souligné dans son rapport. Voilà pourquoi on risque que les décisions continuent de se prendre dans un vacuum de politique fédérale et sans la planification et le leadership que l'on attend de la part du Canada.

De plus, plusieurs des problèmes de déchets radioactifs les plus pressants relèvent exclusivement de la responsabilité du fédéral puisque les déchets appartiennent au gouvernement fédéral du Canada et proviennent des anciennes activités d'Énergie atomique du Canada limitée. La responsabilité constitutionnelle en matière d'énergie nucléaire et des déchets radioactifs associés a d'ailleurs toujours relevé du gouvernement fédéral.

Même si le gouvernement du Canada a publiquement reconnu l'absence de politique et de stratégie sur les déchets radioactifs ainsi que la nécessité de combler ces lacunes, l'organisme qui octroie les permis, la CCSN, poursuit la rédaction de cinq « RegDocs » sur les déchets radioactifs qu'il veut soumettre aux commissaires cet été. L'analyse que les signataires ont faite de ces documents montre qu'il leur manque à la fois le contexte et l'orientation qu'apporterait une politique nationale adéquate sur les déchets radioactifs ; ces « RegDocs » sont prématurés en l'absence d'une telle politique. À moins que le Canada ne s'empresse de remplir ses responsabilités, les demandes de permis auprès de la CCSN et la rédaction de « RegDocs » sur les déchets radioactifs par la CCSN risquent d'établir *de facto* la voie à suivre pour les déchets radioactifs, sans orientation politique appropriée de la part du fédéral. Il va sans dire qu'il en résultera, au mieux, des décisions déficientes et, au pire, des risques inacceptables pour les communautés environnantes et pour les générations à venir.

L'examen de la politique sur les déchets radioactifs doit être ouvert, transparent et public

Voici ce que nous attendons du gouvernement fédéral pour l'élaboration d'une politique canadienne et d'une stratégie d'application en matière de déchets radioactifs :

1. qu'il s'engage à vraiment consulter les peuples autochtones, à fortement impliquer le public dès le départ et à développer lui-même une vraie politique efficace sur les déchets radioactifs sans déléguer cette tâche à la CCSN ou à la SGDN et qu'il procède en accordant autant d'importance aux propositions du public qu'aux recommandations de l'industrie nucléaire pour finaliser cette politique ;
2. qu'il s'engage à un processus public pour identifier les problèmes et les enjeux des déchets radioactifs qui continuent de s'accumuler au Canada – afin de consulter les peuples autochtones et d'impliquer le public ;
3. qu'il s'engage à un processus public pour fixer les objectifs et les principes sous-jacents de la politique et de la stratégie sur les déchets radioactifs au Canada ;
4. qu'il s'engage à un processus public pour fixer les critères d'évaluation et pour évaluer les approches à inclure dans la politique et la stratégie nationales sur les déchets radioactifs ;
5. qu'il s'engage à un processus public pour examiner les enjeux de la mise en œuvre et le caractère contraignant de la politique et de la stratégie nationales sur les déchets radioactifs, en incluant une revue des agences nécessaires pour les appliquer et de leurs rôles respectifs (ce ne seraient pas nécessairement celles qui existent en ce moment et qui ont des responsabilités distinctes) ;

6. qu'il s'engage à fonder la politique et la stratégie sur le besoin de crédibilité publique, de transparence et d'application efficace.

Comme nous l'avons dit, le gouvernement fédéral doit ordonner d'urgence que la CCSN suspende l'acceptation de nouveaux projets de déchets radioactifs et la rédaction de ses documents d'application de la réglementation en attendant l'orientation politique fédérale requise.

Nous nous engageons à participer à l'élaboration de cette politique et nous miserons sur nos connaissances, notre expérience et notre expertise pour contribuer aux discussions concernant ces enjeux importants pour tous les Canadiens présents et à venir.

Dans l'attente de votre réponse,

Vos obligés,

Gordon Edwards, Canadian Coalition for Nuclear Responsibility
Theresa McClenaghan, Canadian Environmental Law Association
Ole Hendrickson, Concerned Citizens of Renfrew County and Area
Brennain Lloyd, Northwatch
John Jackson, Nuclear Waste Watch
Johanna Echlin, Old Fort Williams Cottagers Association (Quebec)
Ginette Charbonneau, Ralliement contre la pollution radioactive
Gilles Provost, Ralliement contre la pollution radioactive
Réal Lalande, Action Climat Outaouais

ET UNE LISTE DES AUTRES GROUPES QUI L'ENDOSSENT